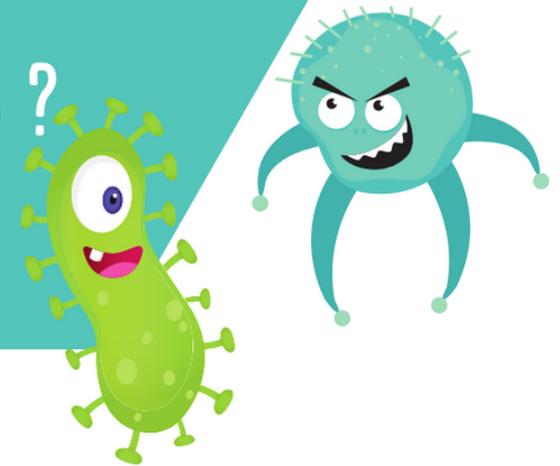


# VOUS ÊTES ATTEINTS DE MALADIES CHRONIQUES ? VOUS ÊTES IMMUNODÉPRIMÉS ?



## ➔ VACCINEZ-VOUS !

- Vous êtes traités par chimiothérapie ?
- Vous êtes greffé ?
- Vous avez un problème de rate ?
- Vous souffrez de maladies chroniques inflammatoires, de maladies rares ou de maladies auto-immunes et prenez un traitement ?
- Vous êtes diabétique ou avez une insuffisance d'organe ?
- Vous avez un traitement corticoïde au long cours ?
- Vous avez une infection VIH ?



Vous faites partie des patients à risque d'infection sévère.



Votre maladie et vos traitements ne contre-indiquent absolument pas les vaccinations.



Et si vous en parlez à votre médecin ou à un professionnel de santé ?

## ⚡ ATTENTION ⚡

- ↳ Certains vaccins sont de principe contre-indiqués (rougeole, varicelle, zona, fièvre jaune et BCG) pendant toute la période d'immunodépression. Vos proches peuvent cependant vous protéger en étant eux, bien vaccinés.
- ↳ Si l'un de vos proches présentent la varicelle, le zona ou la rougeole, évitez de le voir et contactez votre médecin !
- ↳ Avant de commencer votre traitement immunosuppresseur ou avant d'être greffé, pensez à vous vacciner contre la fièvre jaune.

## POUR VOUS

Pensez à :

- la **vaccination grippe**, annuellement
- la **vaccination pneumocoque**, qui peut vous éviter des infections sévères, auxquelles vous êtes particulièrement sensible.
- la **vaccination COVID-19**
- **vérifier les autres vaccination** du calendrier vaccinal (tétanos, hépatite, HPV...)

Selon votre maladie, plusieurs vaccins peuvent-être recommandés, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre médecin, d'un professionnel de santé ou consultez le site [www.vaccination-info-service.fr](http://www.vaccination-info-service.fr)

## POUR VOTRE ENTOURAGE

### SI VOUS ÊTES IMMUNODÉPRIMÉ

En tant que patient immunodéprimé, vos proches peuvent aussi vous protéger ! Ils éviteront de vous transmettre des maladies contagieuses en étant vaccinés par :

- le **vaccin grippe** : chaque hiver, le plus tôt possible (vaccin disponible sans ordonnance)
- le **vaccin rougeole** : il est important que vos proches soient à jour de leur vaccination : toute personne née à compter de 1980 doit avoir reçu 2 doses de vaccins ROR (Rougeole, Oreillons, Rubéole).
- le **vaccin varicelle** : si vos proches n'ont pas eu la varicelle ou en cas de doute, parlez-en à un professionnel de santé, il pourra faire le point.
- le **vaccin COVID-19**



FEMAS  
Hauts-de-France